

## Retour d'expérience du démantèlement de l'INB106 LURE Orsay

Radioprotection







#### Vue aérienne de l'INB106 LURE (1993)

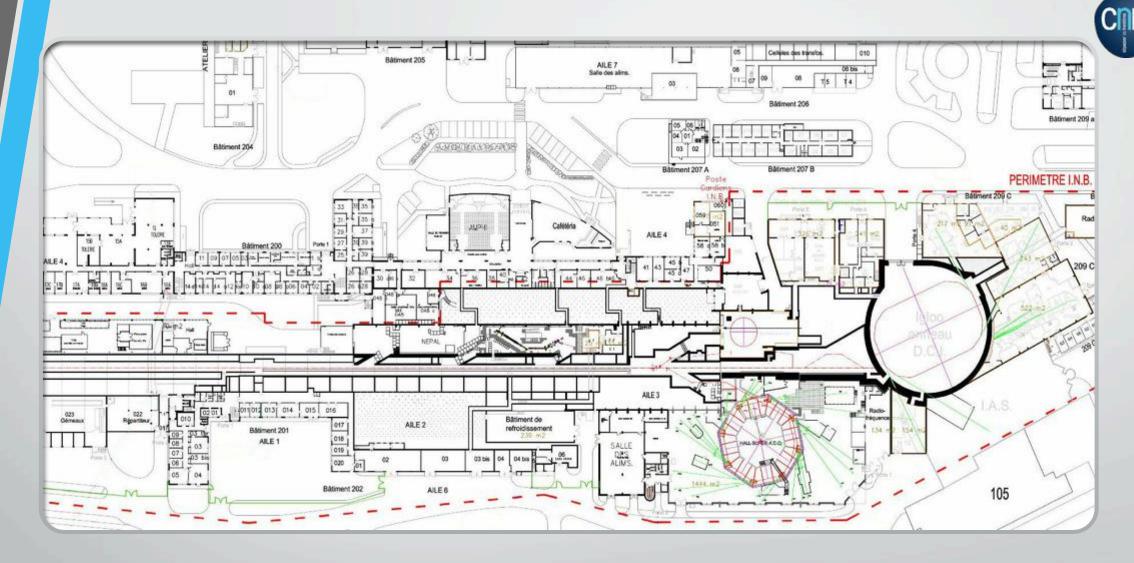




## Historique de la construction







#### Plan de l'INB106





### Phase de CDE

- Opérations couvertes par le référentiel de sûreté de la phase d'exploitation
  - Pas de modification des accélérateurs
  - Interventions
    - En aval des blocs d'arrêt des faisceaux
    - À l'extérieur des blocs de protection radiologique
- Aucune des opérations de la phase de CDE n'est située dans une zone présentant un risque d'exposition aux rayonnements ionisants





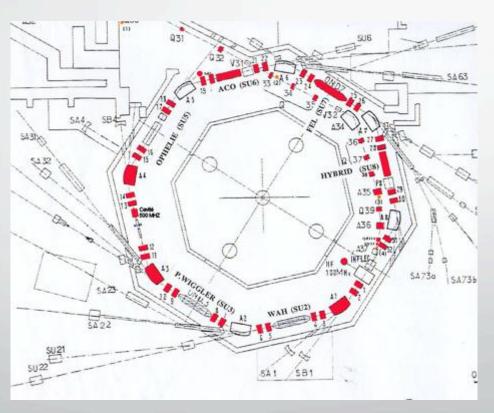
## Phase CDE - Démontage partiel Super ACO

- Objectif : valoriser des éléments de l'accélérateur (normalement destinés aux déchets radioactifs) en les réutilisant sur d'autres installations
- Procédure mise en œuvre avec l'ASN
  - Dossier pour autorisation de démontage partiel (contexte, intérêt, méthodologie...)
  - Dossier par organisme destinataire pour autoriser le transfert (statut de l'organisme, autorisation, traçabilité...)
- Environ 60% de Super-ACO valorisé
  - 40 quadrupôles au CERN
  - Cavité RF à PSI et au CERI
  - 2 onduleurs à l'université chinoise de HAIFI





## Phase CDE - Démontage partiel Super ACO







## Phase CDE - Démontage partiel Super ACO Retour d'expérience

- Rendre l'accès aux éléments à démonter le plus aisé possible
- Découpes par outils de type coupe-tubes/scie sabre produisant pas ou peu de copeaux : diminution du risque de contamination interne.
- Présence obligatoire et permanente d'un interlocuteur en radioprotection





#### PHASE MAD-DEM

- Opérations sur les accélérateurs et les protections radiologiques
  - Démontage du LINAC, DCI et de Super ACO
  - Évacuation des protections radiologiques amovibles et activées
  - Assainissement des parois activés ?
    - Risque sur les structures du bâtiments
    - Risque d'exposition interne aux rayonnements ionisants





# Phase MAD-DEM - Méthodologie des opérations

- Uniquement des démontages mécaniques des accélérateurs
- Pas de découpe par point chaud
- Zones les plus activées en phases 3 et 4
- Phasage : Super-ACO, DCI, LINAC et convertisseurs

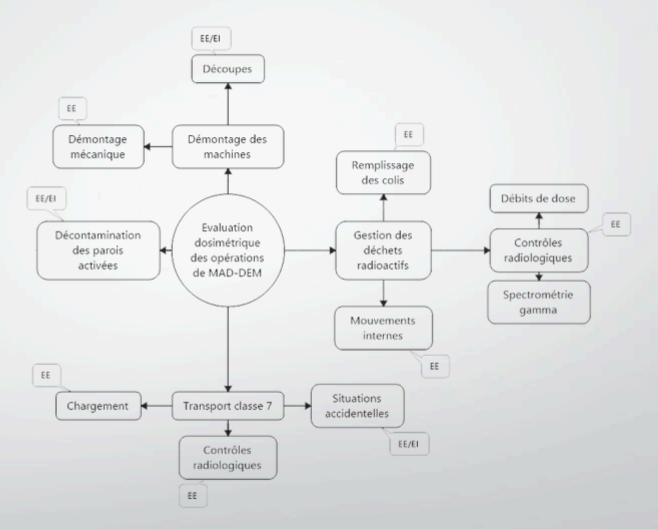




#### Phase MAD-DEM – Étude d'impact radiologique des opérations

EE: Risques d'exposition externe

EI: Risques d'exposition interne







# Phase MAD-DEM – Étude d'impact radiologique des opérations

- Seulement des risques d'exposition externe si aucune atteinte à l'intégrité des matériaux
- Estimatif dosimétrique dans les conditions les plus pénalisantes :
  - Dose maximale : 0,01 homme.Sv
  - Objectif de dose : 0,001 homme.Sv





## Phase MAD-DEM – Retour d'expérience

Résultats de dosimétrie opérationnelle pour les opérations la plus critique du point de vue radiologique (démontage et conditionnement du convertisseur R5 du LINAC)

Intervenant	Η <sub>p</sub> (10) (μSv)	Η <sub>ρ</sub> (ο,ο7) (μSv)	Temps d'intervention
1	19	36	9h
2	7	32	9h
3	13	44	8,5h
4	24	51	12h





## Démantèlement de l'INB106 – Clés de la réussite du management du risque radiologique

- Une excellente connaissance de l'historique des machines -> identification aisée des points critiques du point de vue radiologique
- Une intégration de l'ensemble des risques, en particulier :
  - Risques « manutention manuelle et mécanique »
  - Risques « Chutes de plain-pied »
  - Risques radiologiques
- Une présence de terrain continue par une supervision/formation/identification des acteurs de la radioprotection du côté CNRS et entreprise extérieure





## Déclassement de l'INB106





### Démarches administratives

- Dossier de demande de déclassement (article 3 du décret n°2007-1557 de novembre 2007 relatif aux INB et au contrôle au titre de la sûreté nucléaire du transport de substances radioactives)
  - Démontrer que l'état final du démantèlement a été atteint
  - Démontrer que tous les travaux de MAD-DEM ont été réalisés
- Avis des communes intéressées, de la CLI et de la Commission Consultative des INB (CCINB)
- Décision ASN, homologuée par les ministres chargés de la sûreté nucléaire





## Assainissement des parois activées?

- La doctrine actuelle prône l'assainissement complet des installations
- Des parois bétons, parties intégrantes des structures du bâtiment, ont été activées lors du fonctionnement de l'accélérateur
  - 3H, <sup>22</sup>Na, <sup>54</sup>Mn, <sup>60</sup>Co, <sup>152</sup>Eu, <sup>154</sup>Eu
- Aucun risque d'exposition interne dans l'installation

L'assainissement est-il envisageable?





## Assainissement des parois activées?

- Prise de décision :
  - Évaluation de l'impact radiologique de l'absence de travaux d'assainissement
  - Mettre en place les moyens de protection afin d'assurer un impact radiologique inférieur à la limite réglementaire de dose efficace pour le public (1 mSv.an<sup>-1</sup>)
- Projet de mise en place de Servitude d'Utilité Publique (article 50 du décret n°2007-1557)





## Servitudes d'utilité publique

- Le CNRS avec l'accord du propriétaire du terrain a déposé une demande de Servitude d'Utilité Publique.
- Des restrictions d'usage du terrain ont été proposées (accès restreint et interdiction de travaux pouvant porter atteinte à l'intégrité des parois bétons pour une durée déterminée)
- Une étude d'impact radiologique a été réalisée
- Une enquête publique a été organisée





## Étude d'impact radiologique

#### Terme source

- Mesures radiologiques
  - Caractérisation radiologique
  - Mesures de débit d'équivalent de dose
- Simulations numériques par code de calcul
- Réalisées par le CNRS et par des organismes externes

### Scénarios d'exposition

- Deux périodes
  - Surveillance radiologique
  - Fin de la période de surveillance radiologique
    - Usage privée
    - Usage professionnelle
    - Démolition du bâtiment
    - Maraîchage
    - Écoles
    - Base de loisir
    - Complexe sportif
    - ...





# Résultats de l'évaluation des risques radiologiques

#### Période de surveillance

- Accès restreint
- Exposition externe seule
- Travaux d'une durée de 40 heures
  - Dose efficace maximale de 15 μSv (1,5 % de la dose efficace maximale réglementaire pour le public)

#### Fin de la période de surveillance

- Hypothèse : accès et utilisation libre des locaux
- Usage privée des bâtiments existants (cas le plus pénalisant)

• 2010 : 2 mSv par an

2020 : 0,9 mSv par an

• 2030 : 0,5 mSv par an

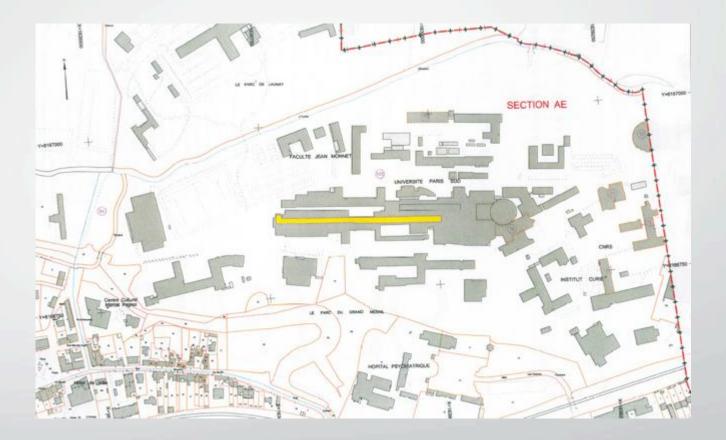
 Les autres scénarios ne présentent pas de niveaux d'exposition supérieurs à la limite réglementaire actuelle fixée pour le public à 1 mSv par an.





#### Parcelle cadastrale grevée de Servitudes d'utilité publique

Zone jaune, comprenant une partie de la tranchée du LINAC







## Servitude d'utilité publique del'INB106

#### 2015-2020

- Accès limité
- Surveillance radiologique
- Pas d'intervention autorisée sur le génie civil ou les protections biologiques

#### 2021-...

- Tous les travaux sur le génie civil ou les protections biologiques soumis à étude d'impact radiologique préalable
- Levée des servitudes possibles après autorisation de l'ASN

 ${\it Jean-Michel HORODYNSKI-CNRS/iRSD-ATSR~2016, La~Grande~Motte}$ 



